



En partenariat avec :



POLITIQUE DES ÂÎNÉS

de la
VILLE DE SENNETERRE

Octobre
2022





FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

- Les résultats de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) dans la municipalité de la Ville de Senneterre découlent d'une analyse du profil statistique des aînés du territoire, des ressources disponibles pour eux actuellement, de même que des besoins qu'ils éprouvent et qu'ils ont exprimé lors de la consultation publique. À la lecture de ces données et à l'aide de leur connaissance du milieu, les membres du Comité Action Aînés ont pu poser une réflexion éclairée sur l'état de situation des aînés de la municipalité.
- La présente politique identifie donc le cadre de référence à l'aide duquel la municipalité entreprendra les actions prescrites par les constats tirés de la démarche MADA, permettant une amélioration continue du milieu de vie. Par cette politique, la municipalité contribue à développer et maintenir un milieu de vie attrayant, sécuritaire et accessible pour les aînés actuels et futurs.

COMITÉ ACTION AÎNÉS

**ANTOINE DURAND-
SADDIER**

Élu municipal
responsable des
dossiers aînés,
Municipalité de la Paroisse
de Senneterre

**MARIE-PIER
PELLETIER**

Élue municipale
responsable des
dossiers aînés,
Ville de Senneterre

**MICHELINE
DURAND**

Directrice générale adjointe,
Corporation de
développement
communautaire Universeau

**CHARLOTTE
WABANONIK**

Responsable des
dossiers aînés,
Centre d'entraide et
d'amitié autochtone
de Senneterre

**ISABELLE
BERNIER**

Directrice générale,
Résidence pour aînés
l'Îlot d'Or

**YSABELLE
LAMARCHE, Dt.P.**

Nutritionniste
Saines habitudes de vie,
Direction de la santé publique,
CISSS de l'Abitibi-
Témiscamingue

**SOPHIE
BOUDREAU**

Gestionnaire milieu de vie,
Représentante PIC-Maltraitance,
Direction de la santé publique,
CISSS de l'Abitibi-
Témiscamingue

**GINETTE
BOUDREAU**

Kinésiologue en
santé publique,
Direction de la santé publique,
CISSS de l'Abitibi-
Témiscamingue

**NICOLAS
GUILLEMETTE**

Kinésiologue en
santé publique,
Direction de la santé publique,
CISSS de l'Abitibi-
Témiscamingue

**JOSÉE
BOBOLIA**

Organisatrice communautaire,
Direction de la santé publique,
CISSS de l'Abitibi-
Témiscamingue

**LUCIE
MARCOUX**

Retraitée,
Aînée représentant
le secteur de la
Paroisse de Senneterre

**LISETTE
GAREAU**

Retraitée,
Aînée représentant
le secteur de la
Ville de Senneterre

**ISABELLE
SERVANT**

Coordonnatrice du projet
Municipalité amie des
aînés

**CAROLINE
LAROCQUE-ALLARD**

Chargée de projet
Municipalité amie des aînés



DÉFINITION DE LA PERSONNE ÂNÉE

- Les personnes âgées sont des citoyens à part entière, âgés de **60 ans et plus**, détenteurs de l'expérience de vie et des ressources pouvant contribuer au maintien ou à l'amélioration de leur qualité de vie et de celle des personnes de leur entourage.
- Les personnes âgées veulent veiller sur leurs proches, continuer de pourvoir à leurs besoins et être vues comme des personnes ressources. Elles sont intéressées et intéressantes; elles souhaitent que l'on reconnaisse leur expérience, leur bagage, et ont une volonté de transmission. Elles sont source d'inspiration et de respect.
- Les personnes âgées souhaitent se maintenir dans l'action, être à jour et contribuer activement au dynamisme de leur collectivité grâce à leur engagement social. Ainsi, **valoriser leur potentiel et favoriser leur participation s'avèrent la première condition leur permettant de jouer pleinement leur rôle de citoyens actifs au sein de la communauté**, particulièrement lorsqu'elles ont quitté le marché du travail.
- Les personnes âgées veulent vivre dans un environnement qui leur permet de rester chez eux le plus longtemps possible, sans compromettre leur qualité de vie. Elles appréhendent aussi certaines étapes et certaines pertes : d'autonomie, de mobilité, cognitives, de proches... Elles ont ainsi besoin de soutien, de stimulation et, pour ce faire, de services de proximité et d'environnements adaptés.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs sont des règles d'actions qui servent de guide pour toutes les orientations et prises de décision des intervenants municipaux en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et à la planification du développement afin de répondre aux besoins des aînés.

AUTONOMIE

INCLUSION

COMMUNICATION

ACCESSIBILITÉ

VALEURS

Ces quatre volets représentent l'ensemble des valeurs qui sont au cœur de la collectivité de la Ville de Senneterre.

RESPECT

ÉQUITÉ

SOLIDARITÉ

OUVERTURE À L'AUTRE

ÉPANOUISSEMENT

MISSION ET OBJECTIFS

La démarche MADA repose sur une volonté d'offrir à tous les aînés la qualité de vie essentielle à leur bien-être afin qu'ils puissent
« vieillir heureux, ensemble, actifs
et en santé dans leur communauté ».

Voici les objectifs visés par la présente politique :

FAVORISER LA MOBILITÉ ET LE TRANSPORT ACTIF DES ÂÎNÉS

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR TOUS

SENSIBILISER LES ACTEURS DU MILIEU À CONSIDÉRER LES BESOINS DES ÂÎNÉS DANS LEURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

PERMETTRE AUX CITOYENS VIEILLISSANTS DE VIVRE DANS LEUR MUNICIPALITÉ LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

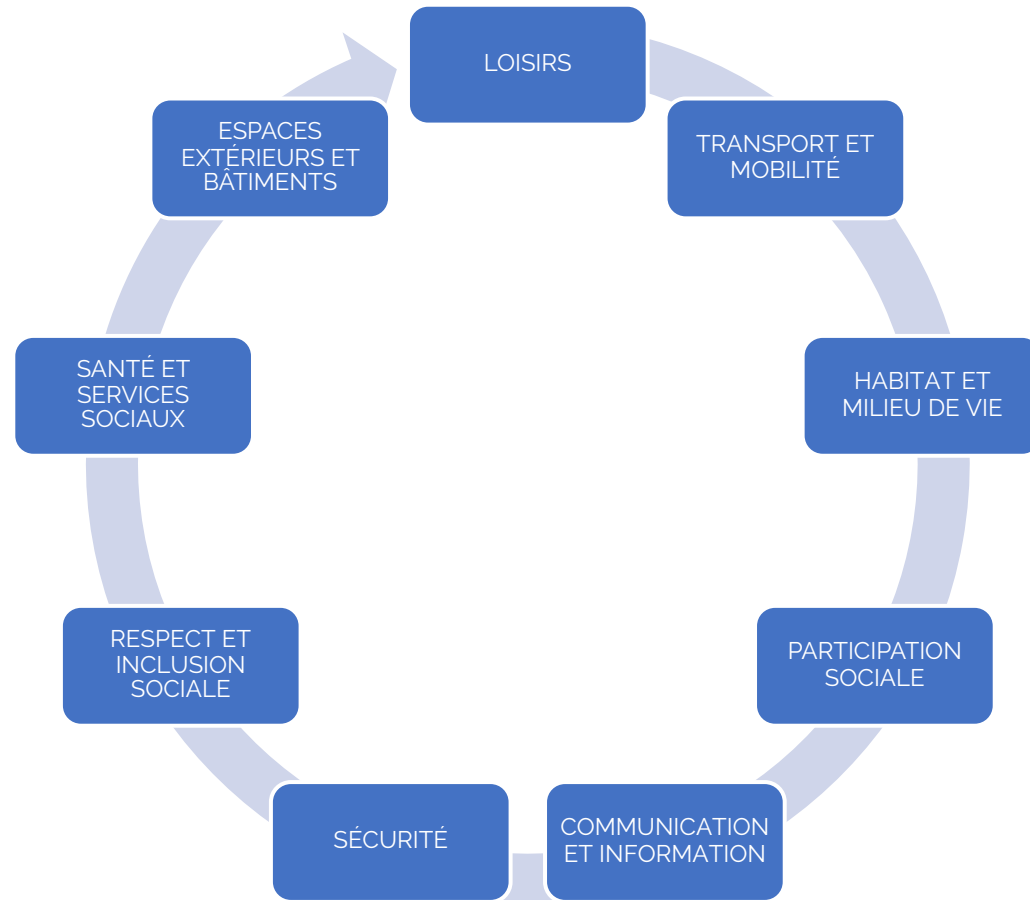
FACILITER LA CIRCULATION DE L'INFORMATION AU SUJET DES SERVICES, ACTIVITÉS ET RESSOURCES OFFERTS SUR LE TERRITOIRE

FAVORISER LA VITALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICE DE LOISIRS ADAPTÉE AUX BESOINS ET INTÉRÊTS DE TOUS LES ÂÎNÉS

SOUTENIR LES ORGANISMES QUI OEUVRENT AUPRÈS DES ÂÎNÉS

LES EFFORTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE SENNETERRE
POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS MADA SE DÉPLOIERONT
À TRAVERS LES NEUF AXES D'INTERVENTION SUIVANTS :





ENGAGEMENTS

- La municipalité de la Ville de Senneterre s'engage à intégrer le réflexe « penser et agir aînés » au sein de sa planification, de son administration municipale et de ses projets.
- La municipalité s'engage à maintenir à jour ses connaissances des besoins des aînés présents sur son territoire.
- La municipalité s'engage à ce qu'un élu soit responsable des dossiers aînés.
- La municipalité s'assure de mandater un comité de suivi de la politique et du plan d'action et s'engage à lui apporter son soutien.
- La municipalité s'engage à ce qu'un représentant de la municipalité siège au comité de suivi.